

Affaire suivie par Marie-Sylvia BAILLEUL

Conseil d'Administration du 28 juin 2013

Projet de délibération

Objet. : demande de remise gracieuse

Dossier n° CSE/2013/02

Contractuel CDI pendant 13 ans en invalidité

Recommandation de la commission sociale d'Etablissement

Le Conseil d'Administration adopte la délibération suivante :

La commission sociale d'établissement s'est réunie ce jour 14 mai 2013, pour examiner une demande de remise gracieuse suite à un titre de perception de 8 445,75€ émis pour des rémunérations et indemnités perçues à tort pour la période du 22/08/2011 au 04/01/2012.

Après avoir entendu l'exposé de la situation sociale de l'agent par l'assistante sociale, la commission sociale d'établissement, après avoir débattu, propose au CA les recommandations suivantes :

Une remise gracieuse partielle d'1/2 de la dette, soit 4222,88 €